



Servitude de passage sur impasse en indivision

Par **sgendrault_old**, le **20/09/2007** à **17:17**

Bonjour,

je me permet de reposer une question sur le même thème que la dernière fois :

je souhaite acheter un terrain dont l'accès se fait par une impasse en indivision entre tous les propriétaires donnant sur cette impasse. Mon vendeur fait partie de ces propriétaires ; ma question est la suivante : si le vendeur est aussi un des copropriétaires de cette impasse, lors de la vente de notre terrain, devenons nous aussi automatiquement copropriétaire de cette impasse? faut-il demander une servitude de passage à tous les indivisaires?

PS:notre terrain est enclavé, l'impasse est la seule voie qui mène au terrain.